



## Titulaire de sa fonction mais pas de son poste

Par **lerebel**, le **02/03/2010** à **11:23**

Bonjour,

je suis titulaire de la fonction public territorial, j'ai un statut d'agent d'entretien, mais j'ai occupé un poste d'animateur pendant plus de huit ans dans une patinoire;  
suite à un examen loupé, les chef de services mon remis , en agent d'entretien dans un autre lieu de service ( je suis au placard ) ;  
suite après quelque tentative par courrier pour négocier mon retour à mon poste d'animateur les chefs sont restés ferme sur leur décisions

après huit années de service dans l'animation j'aimerais connaitre mais droit , et quel est ma possibilité d'établir un recoure devant le tribunal administratif d'Orléans;

Dans l'attente de vos réponses judicieuses, je reste à votre écoute,  
Veuillez agréer Madame, Monsieur mes salutations.